



Comité Technique Local du 6 juillet 2021

Ce Comité Technique Local s'est tenu en présentiel dans les locaux de la Direction de l'Immeuble Brassard, Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Didier Vermeersch et le secrétariat-adjoint par l'UNSA DDFiP Pas-de-Calais.



ORDRE DU JOUR :

- Point 1 : Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er janvier 2022
14 dossiers
- Point 2 : Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s
CFTC DDFiP
Pas de Calais

David Kaczmarek, Titulaire, E D R 62
Gabriel Gaillard, Expert, E D R 62



Point 1 : Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er janvier 2022

Dossier 1 : Création du SGC d'Arras par la transformation de la TS d'Arras Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Vitry-en-Artois et de Marquion et transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue et de la TM d'Aubigny-en-Artois.

Les emplois concernés sont au nombre de 20

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
CRÉATION DU SGC D'ARRAS							
Trésorerie Arras Municipale	1		1	5	1	8	
Trésorerie Arras Banlieue	⁽¹⁾		1	4	1	6	(1) L'emploi de A+ de la TS d'Arras Banlieue est mis à la disposition du directeur
Trésorerie Marquion		⁽¹⁾		1 ⁽²⁾		1	(1) L'emploi de A+ de la TM de Marquion est mis à la disposition du directeur (2) 1 emploi de B est transféré au SIP d'Arras au titre du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt
Trésorerie Vitry-en-Artois		⁽¹⁾		3	1 ⁽²⁾	4	(1) L'emploi de A+ de la TM de Vitry est mis à la disposition du directeur (2) 1 emploi de C est transféré au SIP d'Arras au titre du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt
Redéploiement autre opération			1			1	
SGC d'Arras	1	0	3	13	3	20	

La direction indique que plusieurs réunions se sont tenues avec la responsable de la trésorerie d'Arras Municipale, qui a pu relayer les éléments à son équipe. Une validation de la proposition de la division Budget Immobilier Logistique a été réalisée avec la comptable le 18 juin 2021. Sur cette base, la projection d'installation a été faite auprès des agents le 24 juin 2021.

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de :

24,8 km : Marquion - Arras ;
17 km : Vitry-en-Artois – Arras.

Le futur SGC sera installé sur les emplacements occupés actuellement par les postes d'Arras Banlieue, Arras Municipale et le coin repas d'Arras Foch. Celui-ci sera recréé au 5ème étage du bâtiment Foch sur une partie du plateau de l'actuel CPSR et sera ainsi accessible aux agents PMR, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le plateau du rez-de-chaussée du bâtiment Foch va faire l'objet d'un réaménagement, notamment en récupérant les espaces dédiés à la caisse et au hall d'attente dont les parois sont blindées.

Il a été décidé, à l'occasion des échanges avec la responsable de la trésorerie d'Arras municipale, que chaque inspecteur serait installé à proximité immédiate de son équipe de travail. Les deux CDL seront également physiquement installés au sein du SGC afin de faciliter les liaisons.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif.

Dossier 2 : Création du SGC de Bapaume par la transformation de la TM de Bapaume et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Avesnes-le-Comte.

Les emplois concernés sont au nombre de 8

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
CRÉATION DU SGC DE BAPAUME							
Trésorerie Bapaume	1	0	1	4	2	8	
SGC de Bapaume	1	0	1	4	2	8	Pas de transfert d'emploi vers le SIP d'Arras pour la mission de recouvrement de l'impôt

La direction précise que le plan d'installation a été envoyé au responsable de la trésorerie de Bapaume le 22 juin 2021. Le projet ne nécessite pas de travaux, les discussions avec les agents porteront donc principalement sur l'organisation du futur SGC. Le périmètre du SGC étant identique à celui de la trésorerie, le SGC de Bapaume ne sera pas concerné par une opération de TRF en début d'année 2022.

Elle rappelle que lorsque la réorganisation intervient sur la même commune, l'agent a l'obligation de suivre son emploi. Cependant, il peut solliciter une autre affectation dans le mouvement national ou local, étant précisé qu'au niveau local il ne peut pas solliciter les priorités en cas de réorganisation de services. Il n'y aura aucun impact sur le trajet domicile-travail des agents.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif.

Dossier 3 : Création du SGC de Saint-Omer par la transformation de la TS de Saint-Omer et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys – Thérrouanne et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Ardres - Eperlecques.

Les emplois concernés sont au nombre de 24

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------	---------	---	---	---	-------	--------------

CRÉATION DU SGC DE SAINT-OMER							
Trésorerie Saint-Omer municipale	1	0	2	6	5	14	
Trésorerie Aire-sur-la-Lys		(1)	(3)	3 ⁽²⁾	1	4	(1) L'emploi de A+ de la TM d'Aire est mis à la disposition du directeur (2) 1 emploi de B est transféré au SIP de Saint Omer au titre du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt (3) 1 emploi de A est redéployé vers une autre opération
Trésorerie Lumbres		(1)		3	1 ⁽²⁾	4	(1) L'emploi de A+ de la TM de Lumbres est mis à la disposition du directeur (2) 1 emploi de C est transféré au SIP de Saint-Omer au titre du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt
Trésorerie Ardres		1		1	0 ⁽²⁾	2	(2) 2 emplois de C sont transférés à la TS de Calais au titre du transfert de la gestion de 10 communes de la trésorerie d'Ardres
SGC de Saint-Omer	1	1	2	13	7	24	

Selon la DDFiP, la création du SGC va générer peu de travaux. Quelques cloisons à déplacer ou à créer. Le futur service occupera les surfaces de la trésorerie municipale actuelle ainsi que la salle de réunion du R+1 et l'espace du PTGC. Ce dernier service sera installé au RDC entre le SIP et la nouvelle salle de réunion dans un espace contigu au local de stockage de son matériel de topographie.

Une visioconférence a été organisée le 11 juin 2021 avec l'ensemble des responsables des trésoreries concernées par la création du SGC de Saint-Omer et de son antenne de Fauquembergues afin d'évoquer les différents aspects du projet.

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de :

- 19 km : Aire sur la Lys - Longuenesse ;
- 25,6 km : Ardres – Longuenesse ;
- 9 km : Lumbres – Longuenesse.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif.

Dossier 4 : Transformation de la TM de Fauquembergues en antenne pérenne du SGC de Saint-Omer.

Ci-dessous, les emplois concernés par ce N R P.

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------------	------------	---	---	---	-------	--------------

CRÉATION DE L'ANTENNE DE FAUQUEMBERGUES DU SGC DE SAINT OMER							
Trésorerie Saint Omer-municipale	1	0	2	6	5	14	
Trésorerie Fauquembergues			1	2	1	4	
SGC de Saint-Omer	1	1	2	13	7	24	
Antenne de Fauquembergues			1	2	1	4	

La direction nous informe que le 18 mai 2021 une visioconférence s'est déroulée avec le responsable de la trésorerie de Fauquembergues afin d'aborder avec les divisions concernées les différentes problématiques RH et métiers. Une visioconférence a été organisée le 11 juin 2021 avec l'ensemble des responsables des trésoreries concernées par la création du SGC de Saint Omer et de son antenne de Fauquembergues afin d'évoquer les différents aspects de son projet.

A noter car c'est important qu'il n'y aura aucun impact sur le trajet domicile-travail des agents.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif.

Dossier 5 : Création du SGC de Fruges par transfert intégral de l'activité SPL de la TM de Fruges.

Ci-dessous, les emplois concernés,

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------------	------------	---	---	---	-------	--------------

CRÉATION DU SGC DE BAPAUME							
Trésorerie Fruges		1		2	3	6	
SGC de Fruges		1		2	3	6	Pas de transfert d'emploi vers le SIP de Montreuil-sur-Mer pour la mission de recouvrement de l'impôt

Le périmètre du SGC étant identique à celui de la trésorerie, le SGC de Fruges ne sera pas concerné par une opération de TRF en début d'année 2022. De plus, il n'y aura aucun impact sur le trajet domicile-travail des agents.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

La direction envisage de créer 22 postes de CDL dans le Pas de Calais sur la période 2021-2023.

Collectivités rattachées	Nom et commune d'implantation du SGC « partenaire »
CU Arras	Arras
CC Osartis-marquion	
CC Sud Artois	Bapaume
CA Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont
CA Lens-Liévin	Lens
CABBALR (2 CDL)	Béthune Lillers Bruay-la-Buissière
CC Haut-pays du Montreuillois	Fruges
CA Pays de Saint-Omer	Saint-Omer
CC Pays de Lumbres	
CC Région d'Audruicq	Calais
CA GCTM	
CC Pays d'Opale	
CC Terre des 2 caps	Boulogne-sur-Mer
CA Boulonnais	
CC Desvres-Samer	
CA 2 Baies en Montreuillois	Montreuil-sur-Mer
CC 7 vallées	
CC Ternois (2 CDL)	Saint-Pol-sur-Ternoise
CC Campagnes de l'Artois (2 CDL)	

Selon notre Direction, la création du CDL consiste en une spécialisation d'un cadre sur les tâches de conseil auprès des décideurs de collectivités locales, tâches auparavant dévolues au comptable chargé de la gestion financière et comptable des collectivités locales. Le périmètre d'intervention du CDL a été pour l'essentiel calqué sur le périmètre de l'EPCI et couvre également ses communes membres. En revanche, les hôpitaux et les EHPAD autonomes sont situés hors du champ de la réforme et ne disposent pas de CDL.

Les CDL seront rattachés hiérarchiquement et fonctionnellement à la DDFIP, au sein du Pôle Missions Fiscales et secteur Public Local.

Afin d'accompagner les CDL dans leur prise de fonctions et leur permettre une opérationnalité rapide et complète, un dispositif spécifique de formation sera mis en place. Il repose sur trois séquences définies comme suit :

- une formation socle commune et obligatoire, permettant au CDL d'appréhender sa mission et son environnement.

- des formations complémentaires nécessaires à l'exercice des missions du CDL, regroupées en 7 thèmes de conseil : budgétaire et comptable, dépenses, recettes, financier, fiscal, économique et patrimonial et réingénierie des processus.

- des formations optionnelles pourront être suivies notamment en fonction des besoins de conseil spécifiques recensés auprès des collectivités locales et des appétences des CDL. Ce cursus optionnel correspond à toute l'offre de formation du catalogue FLORE de l'ENFIP.

CFC DDFIP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 7 : Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue à la TS d'Avesnes-le-Comte.

Ci-dessous, les emplois concernés,

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
TRANSFERT PARTIEL ACTIVITÉ SPL ARRAS BANLIEUE VERS AVESNES-LE-COMTE							
Trésorerie Avesnes-Le-Comte		1		3	1	5	Pas de transfert d'emploi au SIP d'Arras au titre du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt
Trésorerie Arras Banlieue				1			4 emplois de B et 1 emploi de C sont transférés au SGC d'Arras
Trésorerie Avesnes-Le-Comte		1		4	1	6	

Le 20 mai 2021 une visite sur site a été organisée avec la trésorerie d'Arras banlieue afin d'aborder les aspects RH avec notamment l'évocation de la période « transitoire » 1^{er} janvier – 31 août, des priorités et de l'accompagnement financier existant. Les agents ont eu la possibilité d'exposer leurs souhaits de suivre ou non leur mission et leur emploi. Il a systématiquement été proposé aux agents de se rapprocher du SRHD s'ils souhaitent évoquer leur situation ou obtenir des renseignements complémentaires. **Certes, ils peuvent se rapprocher, mais trouveront-ils une solution ???**

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les deux CDFIP (Arras banlieue et Avesnes-le-Comte) sont éloignés l'un de l'autre de 20 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 5 000 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

CFC DDFIP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 8 : Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Ardres – Eperlecques à la TS de Calais municipale.

Ci-dessous, les emplois concernés,

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
TRANSFERT PARTIEL ACTIVITÉ SPL ARDRES VERS CALAIS MUNICIPALE							
Trésorerie Calais municipale	1	1	2	6	4	14	
Trésorerie Ardres					2		1 emploi de B est transféré au SGC de Saint-Omer (12 communes), pas de transfert d'emploi au SIP de Calais au titre du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt
Trésorerie Calais municipale	1	1	2	6	6	16	

Le 2 juin 2021 La direction a organisé une visioconférence avec la trésorerie d'Ardres afin d'aborder les aspects RH avec notamment l'évocation de la période « transitoire » 1^{er} janvier – 31 août, des priorités et de l'accompagnement financier existant.

Il a systématiquement été proposé aux agents de se rapprocher du SRHD s'ils souhaitent évoquer leur situation ou obtenir des renseignements complémentaires. **Certes, ils peuvent se rapprocher, mais trouveront-ils une solution ??? On peut réellement en douter !!!**

La distance entre Ardres et Calais est 16 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 9 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aubigny-en-Artois, d'Auxi – Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Bapaume, d'Heuchin – Pernes, de Marquion et de Vitry-en-Artois au SIP d'Arras.

Les emplois concernés :

Structures au 1er janvier	AFIPA	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
Transfert recouvrement impôt Aubigny, Auxi, Avesnes, Bapaume, Heuchin, Marquion, Vitry au SIP Arras								
SIP Arras	1		1	2	14	18	36	
Antenne St Pol du SIP Arras				1	5	5	11	
De trésorerie Aubigny							0	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2023
De trésorerie Auxi-Frévent					1		1	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2023
De trésorerie Avesnes							0	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2023
De trésorerie Bapaume							0	
De trésorerie Heuchin-Pernes							0	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2023
De trésorerie Marquion					1		1	
De trésorerie Vitry-en-Artois						1	1	
SIP ARRAS	1		1	3	21	24	50	

Comme d'habitude, la DDFiP indique que des visites sur site et des visioconférences ont été organisées avec les trésoreries de Marquion, Vitry-en-Artois et Auxi-Frévent au cours des mois de mai et juin 2021 afin d'aborder les aspects RH avec notamment l'évocation de la période transitoire 1^{er} janvier- 31 toua, des priorités et de l'accompagnement financier existant.

S'agissant de l'agent du poste d'Auxi-Frévent, les deux CDFIP (Frévent - Arras) sont éloignées l'un de l'autre de 39 km au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville).

S'agissant de l'agent du poste de Marquion, les deux CDFIP (Marquion - Arras) sont éloignées l'un de l'autre de 24,8 km au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville).

S'agissant de l'agent du poste de Vitry-en-Artois, les deux CDFIP (Vitry-en-Artois – Arras) sont éloignées l'un de l'autre de 17 km au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville).

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 10 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Desvres et de Marquise au SIP de Boulogne-sur-Mer.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
Transfert recouvrement impôt Desvres et Marquise au SIP Boulogne-sur-Mer							
SIP Boulogne-sur-Mer	1	1	2	11	19	34	
De trésorerie Desvres						0	Fermeture de la trésorerie le 01/01/2023
De trésorerie Marquise					1	1	Fermeture de la trésorerie le 01/01/2023
SIP BOULOGNE-sur-Mer	1	1	2	11	20	35	

La direction a organisé une visioconférence avec la trésorerie de Marquise afin d'aborder les aspects RH avec notamment l'évocation de la période transitoire 1^{er} janvier – 31 août, des priorités et de l'accompagnement financier existant. Cela devient habituel ...

S'agissant de l'agent du poste de Marquise, les deux CDFIP (Marquise – Boulogne-sur-Mer) sont éloignés l'un de l'autre de 12,9 km au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville).

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 11 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Ardes – Eperlecques, d'Audruicq et de Guînes au SIP de Calais.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
Transfert recouvrement impôt Ardes Audruicq et Guines au SIP Calais							
SIP Calais	1		2	11	18	32	
De trésorerie Ardes						0	
De trésorerie Audruicq					1	1	Fermeture de la trésorerie le 01/01/2023
De trésorerie Guînes					1	1	Fermeture de la trésorerie le 01/01/2023
SIP CALAIS	1		2	11	20	34	

Des visioconférences ont été organisées avec les trésoreries d'Ardes, d'Audruicq et Guînes en juin 2021.

S'agissant de l'agent du poste d'Audruicq, les deux CDFIP (Audruicq - Calais) sont éloignés l'un de l'autre de 21 km au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville).

S'agissant de l'agent du poste de Guînes les deux CDFIP (Guînes - Calais) sont éloignés l'un de l'autre de 12 km au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville).

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 12 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Berck-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, de Fruges et de Le Touquet Paris-plage au SIP de Montreuil-sur-Mer.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
Transfert recouvrement impôt Berck Campagne-lès-Hesdin Fruges et Le Touquet au SIP Montreuil-sur-Mer							
SIP Montreuil-sur-Mer	1		1	6	11	19	
De trésorerie Berck-sur-Mer			1	1		2	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2022
De trésorerie Campagne-lès-Hesdin				1		1	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2022
De trésorerie Fruges						0	
De trésorerie Le Touquet Paris-Plage				1	1	1	Fermeture de la trésorerie le 01/09/2022
SIP MONTREUIL	1		2	9	12	24	

Des visites sur site/visioconférences ont été organisées avec les trésoreries de Berck, Campagne-les-Hesdin et Le Touquet Paris-Plage au cours des mois de mai et juin 2021.

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de :

17 km : Berck-sur-Mer - Ecuire

11 km : Campagne les Hesdin-les-Hesdin – Ecuire

18 km : Le Touquet Paris-Plage – Ecuire

La distance entre la ville de Berck-sur-Mer et celle d'Ecuire est de 17 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

La distance entre la ville de Campagne-les-Hesdin et celle d'Ecuire est de 11 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

La distance entre la ville du Touquet Paris-Plage et celle d'Ecuire est de 18 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

La DDFIP indique que les agents arrivants dans le cadre du transfert du recouvrement de l'impôt seront intégrés au sein des équipes de travail du SIP après discussion avec le responsable de service sur les souhaits d'organisation.

CFC DDFIP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 13 : Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aire-sur-la-Lys - Théroutanne, de Fauquembergues et de Lumbres au SIP de Saint-Omer.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
Transfert recouvrement impôt Aire-sur-la-Lys, Fauquembergues et Lumbres au SIP Saint-Omer							
SIP Saint-Omer	1		2	5	13	21	
De trésorerie Aire-sur-la-Lys				1		1	
De trésorerie Fauquembergues							
De trésorerie Lumbres					1	1	
SIP SAINT OMER	1		2	6	14	23	

Des visites sur site/visioconférences ont été organisées avec les trésoreries d'Aire sur la Lys, Fauquembergues et Lumbres au cours des mois de mai et juin 2021, comme d'habitude

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de :

- 19 km : Aire-sur-la-Lys - Longuenesse ;
- 9 km : Lumbres – Longuenesse.

Pour les agents d'Aire-sur-la-Lys : la distance de leur résidence administrative actuelle par rapport à Longuenesse est de 19 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

Pour les agents de Lumbres : la distance de leur résidence administrative actuelle par rapport à Longuenesse est de 9 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 1 250 € uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

A contrario, il n'y a pas de prime en cas de rapprochement selon ce même cas de figure.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif

Dossier 14 : Création des accueils de proximité.

Avec sa création des accueils de proximité, notre DDFiP du Pas-de-Calais a la volonté de remplacer toutes les trésoreries qu'elle va très prochainement fermer... C'est totalement surréaliste. Le public va vite comprendre que ces accueils ne remplaceront jamais nos trésoreries.

En effet, l'accueil se fera uniquement sur rendez-vous. L'accueil sur rendez-vous implique un contre-appel systématique organisé par le SIP en charge de la permanence.

La permanence sera organisée à raison d'une demi-journée par semaine. Cette périodicité sera éventuellement adaptée en fonction de la volumétrie des demandes. Dans l'attente de la mise à disposition de l'outil APRDV aux municipalités partenaires, le planning de rendez-vous sera tenu par un agent de la mairie et sera transmis la semaine précédente au SIP concerné pour opérer les contre-appels et préparer la permanence.

CFC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée à ce projet de N R P et a donc exprimé un vote négatif.

Les organisations syndicales présentes ayant voté unanimement CONTRE tous les projets catastrophiques de la Direction, le CTL sera donc reconvoqué en seconde convocation la semaine prochaine ... La date n'est pas encore définie, certainement le 13 ou 15 juillet prochains...

**Ce C T L s'est tenu en présentiel, 26 personnes y ont participé,
avec une parité parfaite, soit 13 femmes et 13 hommes.**

Pour la Direction	11 personnes	5 femmes	45,00%	6 hommes	55,00%
Pour les Syndicats	15 personnes	8 femmes	53,00%	7 hommes	47,00%

